



DELEGATIONS DU MAIRE

Présentation des décisions prises par le Maire, depuis le dernier conseil municipal (documents envoyés par email)

I / FINANCES

Tous les documents des points 1 à 7 sont exposés et détaillés dans le document budgétaire joint en annexe de la note de synthèse. Ces points seront présentés lors de la commission « Finances – Contrôle de gestion » du 13 avril 2026.

1 – Budget Principal de la Commune - Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Affectation du résultat

En annexe de la note de synthèse, figurent les documents budgétaires en vue de l'examen, du compte financier unique 2025 et de l'affectation du résultat

2 – Budgets annexes - Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Affectation du résultat du budget annexe Parking Co

En annexe de la note de synthèse, figurent les documents budgétaires en vue de l'examen des comptes financiers unique 2025, pour les budgets annexes Restaurant scolaire et Parking Co, et de l'affectation du résultat pour le budget annexe Parking Co.

3 - Budget Annexe Parking Co - Constatation de l'excédent de clôture pour reversement au budget principal de la commune

Le compte financier unique 2025 du budget annexe Parking Co fait ressortir un excédent de clôture d'un montant de 22 866.17 €. Il est proposé à l'assemblée de reverser une partie de cet excédent, soit 18 000 € vers le budget principal de la commune.

4 – Vote du budget 2026 du budget annexe Parking Co

Le budget annexe Restaurant scolaire ayant été clôturé au 31 décembre 2025, il sera proposé au conseil municipal d'approuver le budget 2026 pour le budget annexe Parking Co ;

5 – Vote des taux de la fiscalité 2026

Il est proposé au conseil municipal de geler les taux de la fiscalité 2026, conformément aux préconisations du rapport d'orientations budgétaires présenté le 30 mars 2026, et qui restent identiques à 2025, soit

- 42,93 % pour le foncier bâti
- 49,50 % pour le foncier non bâti
- 13.34% pour la Taxe d'Habitation (uniquement pour les résidences secondaires).

6 - Vote du budget principal 2026 de la Commune

Le budget principal 2026 de la commune sera présenté en séance, il sera proposé au conseil municipal de l'approuver.

7 – Attribution des subventions - année 2026

Le conseil municipal doit se prononcer sur le montant des enveloppes d'attribution de subventions aux associations et aux différents organismes :

- CCAS - attribution d'une subvention de 500 000 €
- Associations – vote d'une enveloppe globale de 76 600 € y compris montants individualisés.

8 – Opération Pass'Sport 2026

Dans le cadre de l'opération « Pass'sports », renouvelée en 2026, le conseil municipal doit délibérer pour individualiser les montants dus aux différentes associations sportives.

31 dossiers ont été déposés par des nouveaux adhérents, auprès des associations suivantes : l'Usat Tennis, le R.F.C.T, Melting Dance et l'association USAT JUDO.

Le montant total de l'opération est de 1 550.00 €. Le conseil municipal doit valider cette participation.

9 – Création d'un tarif pour l'insertion publicitaire dans l'agenda des animations « La Feuille »

À compter de juillet 2026, un nouvel outil de communication intitulé « La Feuille » sera mis en place.

Consacré à l'agenda des animations et événements, ce support sera édité en format papier et distribué dans les 4 400 boîtes aux lettres de la commune, selon une périodicité bimestrielle.

Afin de valoriser les activités commerciales, artisanales et de services du territoire, il est proposé d'y intégrer un encart publicitaire. Cette insertion prendra la forme d'une bannière positionnée en bas du programme, assurant une visibilité continue tout au long de la lecture.

Pour en garantir l'impact, l'espace publicitaire sera limité à une seule bannière par numéro, lui conférant un caractère exclusif et une visibilité renforcée auprès de l'ensemble des foyers desservis.

En conséquence, il est proposé de fixer le tarif unitaire de cette bannière à 1 000 € TTC.

Une convention sera rédigée avec chaque société afin de définir les modalités techniques et administratives de ces insertions.

Le conseil municipal devra se prononcer sur ce dossier

10 – Location occasionnelle d'un chalet – Création d'un tarif de location et de caution

La commune possède plusieurs chalets en bois, utilisés essentiellement pour le marché de Noël de la Distillerie,

Ces chalets sont également mis, le reste de l'année, à disposition des associations lors de l'organisation d'évènement (Association des Parents d'Elèves, Cargolfest..).

Récemment, la commune a mis à disposition, pour 8 semaines, un chalet en bois, à une société, dans l'attente de la livraison de sa commande, moyennant une redevance annuelle forfaitaire.

Ainsi, il sera proposé au conseil municipal de créer un tarif de location (et de caution) occasionnelle pour un chalet en bois.

11 – Actualisation des tarifs des services ALSH Adolescents et ALSH élémentaire

Les tarifs des services ALSH Adolescents et ALSH élémentaire doivent être actualisés. La colonne relative au montant supporté par le CCAS, soit 3.05 € a été supprimé.

Le montant demandé aux familles, restent déduits de la somme de 3.05 €, qui reste à la charge de la commune.

Le conseil municipal devra valider ces tarifs actualisés.

12 – Aménagement du bâtiment du C.R.I.E.E – Création de la Maison de la Jeunesse – Demande de subvention auprès de la Caisse d’Allocations Familiales

Dans le cadre du développement de la politique enfance-jeunesse, la commune souhaite finaliser la structuration d’un lieu dédié aux jeunes au sein du bâtiment du C.R.I.E.E.

Un espace actuellement inutilisé, anciennement affecté au stockage de l’association Charles Flahault, fera l’objet de travaux d’aménagement afin de répondre aux besoins du service enfance jeunesse.

Le projet prévoit la création :

- d’un espace cuisine, support d’activités éducatives et de temps de vie pour les jeunes,
- d’un espace bureau, destiné à l’encadrement, à l’organisation du service et à l’accueil des familles.

Ces aménagements permettront de consolider l’organisation de la Maison de la Jeunesse en offrant un lieu fonctionnel, structuré et adapté aux besoins des publics.

Le montant prévisionnel des travaux et aménagements est estimé à 135 000 €.

La commune sollicitera le soutien financier de la Caisse d’Allocations Familiales dans le cadre de son dispositif d’aide à l’investissement, pouvant atteindre jusqu’à 60 % du montant total du projet.

Il sera demandé au conseil municipal de valider l’opération, son plan et ses modalités de financement et d’autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d’Allocations Familiales.

II / PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

1 – Renouvellement de la convention d’objectifs et de financement avec la Caisse d’Allocations Familiales

Les conventions d’objectifs et de financement avec la Caisse d’Allocations Familiales sont arrivées à échéance au 31 décembre 2025, pour les structures du Pôle Education - Enfance – Jeunesse, soit :

- L’E.A.J.E La Claire Fontaine
- L’Accueil de Loisirs Sans Hébergement élémentaire
- L’Accueil de Loisirs Sans Hébergement Adolescents
- Le Périscolaire

Ces nouvelles conventions couvriront la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Il sera proposé au Conseil municipal d’approuver le renouvellement de ces conventions et d’autoriser le Maire à les signer.

2 – Modification des règlements intérieurs et annexes des services du Pôle Education – Enfance – Jeunesse (pièces jointes en annexe)

Comme chaque année, les règlements intérieurs des services du Pôle Education – Enfance – Jeunesse doivent être actualisés, compte tenu des modifications à apporter.

Il s’agit des règlements intérieurs des services suivants :

- ALSH élémentaire
- ALSH Adolescents
- Périscolaire
- Garderie maternelle
- Restaurant scolaire

Les modifications sont indiquées en surlignage jaune, dans les projets de règlement joints à la présente note de synthèse.

Le conseil municipal devra valider ces modifications et approuver les nouveaux règlements intérieurs.

III / COMMANDE PUBLIQUE

1 – Marché public de service – Prestations pluriannuelles d’entretien et de nettoyage des espaces verts – désherbage et nettoyage de la voirie sur la commune de Toulouges Approbation du dossier de consultation des entreprises et du choix de la procédure

Par délibération municipale n°2023/07/11 en date du 10 juillet 2023, la commune a attribué le marché de service relatif « Prestations pluriannuelles d’entretien et de nettoyage des espaces verts – désherbage et nettoyage de la voirie sur la commune de Toulouges ».

Ce marché, passé pour 3 ans, arrivera à échéance à l’été 2026, et comporte 4 lots :

- Lot n°1 – Prestations d’entretien et de nettoyage des espaces verts
- Lot n°2 – Nettoyage et débroussaillage des zones enherbées, préparation aux tontes – taille annuelle des mûriers platanes et des oliviers
- Lot n°3 – Débroussaillage et entretien des canaux d’irrigation
- Lot n°4 – Désherbage et nettoyage de la voirie communale

Il sera passé sur 4 années, et compte tenu du montant prévisionnel, selon une procédure formalisée.

Ainsi, il s’agira à l’Assemblée délibérante de valider le dossier de consultation des entreprises ainsi que le choix de procédure.

Fait à Toulouges le 3 avril 2026

Le Maire,



Nicolas BARTHE